

État des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Attention ! s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du			mis à jour le		
Adresse de l'immeuble	Code postal ou Insee			Commune		

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

<input type="checkbox"/>	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N	1	Oui		Non				
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">prescrit</td> <td style="width: 33%;">anticipé</td> <td style="width: 33%;">approuvé</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">date</td> </tr> </table>	prescrit	anticipé	approuvé	date				
prescrit	anticipé	approuvé	date						
	1Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :								
	inondations	autres							
>	L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN				2				
	2Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés :								
					Oui				
					Non				
<input type="checkbox"/>	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N				1				
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">prescrit</td> <td style="width: 33%;">anticipé</td> <td style="width: 33%;">approuvé</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">date</td> </tr> </table>	prescrit	anticipé	approuvé	date				
prescrit	anticipé	approuvé	date						
	1Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :								
	inondations	autres							
>	L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN				2				
	2Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés :								
					Oui				
					Non				

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

>	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M	3	Oui		Non				
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">prescrit</td> <td style="width: 33%;">anticipé</td> <td style="width: 33%;">approuvé</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">date</td> </tr> </table>	prescrit	anticipé	approuvé	date				
prescrit	anticipé	approuvé	date						
	3Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :								
	mouvement de terrain	autres							
>	L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM				4				
	4Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés :								
					Oui				
					Non				

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

>	L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé	5	Oui		Non
	5Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :				
	effet toxique	effet thermique	effet de surpression		
>	L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé				5
>	L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement				Oui
>	L'immeuble est situé en zone de prescription				Oui
	6Si oui la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés				
					Oui
	6Si oui la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.				
					Oui
					Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en :

Zone 1
très faible

Zone 2
faible

Zone 3
modérée

Zone 4
moyenne

Zone 5
forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui

Non

Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

* catastrophe naturelle minière ou technologique

Oui

Non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Vendeur/bailleur

date/lieu

Acquéreur/locataire

SNCF RESEAU

à STRASBOURG, le 05/08/2019

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus, consultez le site Internet :

www.georisques.gouv.fr